

LE CHÈQUE NUMÉRIQUE POUR UN COMMERCE CONNECTÉ

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DE 1 500 € DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**Artisans et commerçants franciliens,
vous avez moins de 10 salariés et vous souhaitez booster vos ventes,
attirer et fidéliser la clientèle, rester compétitifs... :**

la Région peut vous verser jusqu'à 1 500 €.

TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Logiciel de gestion
- > Publicité en ligne
- > Campagne promotionnelle
- > Achat de mot clés
- > Application de fidélisation
- > Création de site internet
- > Référencement
- > Frais d'hébergement
- > Vente en ligne
- > Click and collect ...

DÉMARCHES

1. Évaluez en 5 minutes votre situation numérique grâce à l'autodiagnostic en ligne :
 - de la CCI dédié aux commerçants sur **laboutic.fr**
 - de la CRMA dédié aux artisans sur **autodiagnostic-numerique.crma-idf.com**
2. Consultez le guide téléchargeable pour vous aider à choisir les solutions adaptées à vos besoins : **www.iledefrance.fr/cheque-numerique**

3. Réunissez les pièces nécessaires : un extrait Kbis ou DI, une attestation de régularité fiscale et sociale, un RIB, l'autodiagnostic, les pièces justificatives des dépenses que vous envisagez (ex. grille tarifaire)
4. Déposez votre demande d'aide sur **mesdemarches.iledefrance.fr**

Après examen de votre demande, un avis de décision vous sera transmis dans les 3 semaines. Les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception de cet avis de décision.

MONTANT DE MES DÉPENSES	⇒	MONTANT DU CHÈQUE
À partir de 300 €	⇒	150 €
À partir de 600 €	⇒	300 €
À partir de 900 €	⇒	450 €
À partir de 1 200 €	⇒	600 €
À partir de 1 500 €	⇒	750 €
À partir de 1 800 €	⇒	900 €
À partir de 2 100 €	⇒	1 050 €
À partir de 2 400 €	⇒	1 200 €
À partir de 2 700 €	⇒	1 350 €
À partir de 3 000 €	⇒	1 500 €



Toutes les infos sur : **www.iledefrance.fr/cheque-numerique**

Pour toute question : **aides.economiques@iledefrance.fr**

